



Aix les Bains, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

A l'attention des adhérents de la Saison 2020-2021,

Objet : Proposition d'avoirs et de remboursements

Chers adhérents, chères adhérentes,

Suite à la crise sanitaire du covid 19, et même si légalement rien n'oblige la MJC à rembourser ses adhérents, les administrateurs de la MJC, en réunion de bureau du 6 avril 2021, ont acté des compensations suivantes :

- Pour les séances effectuées en distanciel vidéo (visio), un avoir de 16% du montant de ces séances sera proposé pour la rentrée 2021-2022
- Pour les séances effectuées en distanciel par mail, un avoir de 50% du montant de ces séances sera proposé pour la rentrée 2021-2022
- Pour les séances non effectuées, un remboursement au prorata des séances non faites sera proposé en fin de saison 2020-2021

Pour des raisons comptables, fonctionnelles et d'équité, les derniers chèques seront encaissés comme prévu. Les remboursements proposés se feront en parallèle, pour les adhérents à jour de leurs règlements.

Il vous est laissé la possibilité de faire don du remboursement au titre d'une cotisation exceptionnelle de solidarité. Ce don sera déductible à 66% de vos impôts 2021, grâce au formulaire en pièce jointe. Nous remercions d'ores et déjà ceux qui feront ce choix.

Pour le Conseil d'Administration de la MJC,  
Le président Jérémie GLIKSMAN

## MJC – Aix-les-Bains